



Points saillants des activités du Sénat

Les travaux de la première session de la 37e législature se poursuivent au Sénat.

Parmi les nombreuses activités entreprises, on retrouve la présentation d'importants rapports de comités, qui marque l'aboutissement de mois d'audiences, d'examen et d'analyse de questions d'intérêt public.

Depuis janvier, le Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie a présenté trois volumes de son étude sur le rôle du gouvernement fédéral dans les soins de santé au Canada. Ces rapports s'intitulent respectivement Tendances actuelles et défis futurs, Les systèmes de soins de santé dans d'autres pays. Présenté le 18 avril, Principes et recommandations en vue d'une réforme - Partie I énonce 20 principes fondamentaux pour réformer le système de santé au Canada. Ce comité est présidé par le sénateur Michael Kirby; la sénatrice Marjory LeBreton en est la vice-présidente.

Le Comité sénatorial permanent des pêches a présenté son rapport Thèmes choisis sur les pêches en eau douce et les pêches du Nord. Ce comité, dirigé par le sénateur Gerald J. Comeau (président) et la sénatrice Joan Cook (vice-présidente), avait entrepris cette étude afin de mieux connaître la pêche dans cette région et son importance pour l'économie domestique, et de pouvoir ainsi favoriser son développement durable.

Dans ce numéro

Forum des sénateurs.....2
Activité législative.....2
Activités des comités.....4
Sanction royale.....9
Activités interparlementaires.....11
Autres activités.....13
Jalons.....14



Le président du Sénat, Dan Hays, accompagné des nouveaux guides parlementaires

Le Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense a publié L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense. Ce rapport traite notamment des fonds consacrés à l'armée, des questions de personnel et des lacunes en matière de sécurité nationale aux aéroports du pays, aux ports et aux frontières. Le président du Comité, le sénateur Colin Kenny, et le vice-président, le sénateur J. Michael Forrestall, ont présidé les audiences qui ont duré au total 175 heures et qui se sont déroulées au Canada et aux États-Unis.

Pour sa part, le Comité sénatorial permanent des finances nationales présidé par le sénateur Lowell Murray a présenté son quatorzième rapport intitulé L'efficacité et les améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation. Le Comité a recommandé des changements pour que la politique respecte mieux l'objectif de la péréquation. Le rapport a souligné que « ces mesures enrichiront le programme de péréquation, mais nous estimons que même si elles sont importantes pour les provinces bénéficiaires, les augmentations demeureront à la portée du trésor fédéral et conviennent à un programme qui est un des piliers du fédéralisme canadien ».

Forum des sénateurs

*L'honorable Marie-P. Poulin (Charette),
sénatrice*



Depuis ma nomination au Sénat en 1995, j'ai eu le privilège de faire partie d'au moins sept comités. La complexité des dossiers qu'abordent les comités n'a jamais cessé de m'impressionner, non plus que le savoir et la finesse d'esprit des témoins aux audiences des comités. Leur opinion met en lumière une des valeurs primordiales de la Chambre haute – la pertinence.

Les témoins – qu'il s'agisse de citoyens ordinaires ou d'experts – peuvent exprimer leurs opinions et influencer directement le processus législatif et le processus d'enquête propres à notre système parlementaire.

Trop souvent, c'est seulement lorsqu'ils côtoient de près les comités sénatoriaux que les gens prennent vraiment conscience de la valeur de l'institution et de ce qu'elle apporte à la société canadienne par la qualité de ses recherches et de ses délibérations.

Chaque fois qu'on me parle de la pertinence du Sénat, je me souviens d'une femme dont le témoignage à un comité sénatorial a provoqué un amendement important à une loi sur la santé. « Heureusement que le Sénat veillait! », a-t-elle dit.

En tant qu'ex-présidente d'un comité qui a étudié les industries de communications et de télécommunications, je suis extrêmement consciente du pouvoir d'Internet et de l'influence des médias de masse hautement concurrentiels sur l'opinion publique. Cela exerce des pressions énormes sur les membres de la Chambre des communes pour qu'ils trouvent des solutions rapides à des situations complexes.

À une époque où la situation mondiale évolue rapidement, la fonction parlementaire du Sénat n'a jamais été aussi nécessaire.

Le rapport du Sénat est une publication du Sénat du Canada.

Comité éditorial : Comité sénatorial de la régie interne, des budgets et de l'administration – l'hon. Richard H. Kroft (président) et l'hon. Norman K. Atkins (vice-président)

Rédactrice en chef : Diane Boucher

Collaborateurs à la rédaction : L'hon. sénatrice Marie-P. Poulin (Charette); Jasmine J. Panthaky, les greffiers des comités du Sénat

Réviseurs : Jasmine J. Panthaky, Rachel LeBel

Mise en page : Olivier Carré-Delisle

Photos : Olivier Carré-Delisle, Julien Dupuis, Colette O'Brien, Andy Shott



Courriel : sencom@sen.parl.gc.ca

Adresse Internet : www.senate-senat.ca/rapportdusenat.asp

Adresse : Édifice Chambers, 40, rue Elgin, Ottawa (ON) K1A 0A4

Activité législative

Une vingtaine de projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat sont à diverses étapes d'étude au Sénat; deux d'entre eux se sont ajoutés au programme législatif de cette année :

La sénatrice Vivienne Poy a présenté le projet de loi **S-39**, *Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes*. Cette mesure législative remplace les mots « thy sons » dans la version anglaise de l'hymne national par « of us ». Les lecteurs savent sans doute que cette proposition a suscité beaucoup d'attention dans les médias et le grand public.

Le sénateur Nicholas W. Taylor a présenté le projet de loi **S-42**, *Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (bulletins parlementaires)*. Le texte, qui modifie la *Loi sur la Société canadienne des postes*, autorise les sénateurs à transmettre en franchise, au cours d'une même année civile, un maximum de quatre envois d'imprimés à un nombre limité de personnes domiciliées dans la province pour laquelle le sénateur est nommé. À ce jour, seuls les députés sont autorisés à faire de tels envois.

Depuis le début de l'année, le gouvernement a présenté deux projets de loi au Sénat :

Le premier est le **S-40**, *Loi modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements*, en vue de protéger les accords de compensation d'une chambre spécialisée et de permettre à celle-ci de réaliser les garanties qui lui ont été consenties par un membre malgré la faillite ou l'insolvabilité de ce dernier.

Le deuxième, le **S-41**, *Loi visant la réédiction de textes législatifs n'ayant été édictés que dans une langue officielle*, prévoit ou autorise la réédiction de certains textes de nature législative qui n'ont été édictés à l'origine que dans une langue officielle, et ce afin de dissiper tout doute quant à leur validité juridique. Les textes législatifs qui n'ont été édictés que dans une langue officielle, mais qui ont néanmoins été publiés dans les deux langues officielles, sont automatiquement réédités rétroactivement dans les deux langues. Par ailleurs, le texte confère au gouverneur en conseil le pouvoir réglementaire de rééditer rétroactivement dans les deux langues officielles les textes législatifs qui n'ont été édictés que dans une langue officielle et qui soit n'ont été publiés que dans cette langue, soit n'ont pas été publiés.

Voici l'état des projets de loi à l'étude au Sénat:

Projets de loi du gouvernement présentés au Sénat

S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement. Rapport le 6 mars par le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement avec proposition de quatre amendements et proposition d'amendement additionnel en troisième lecture.

S-40, Loi modifiant la Loi sur la compensation et le règlement des paiements.

Troisième lecture le 19 mars.

S-41, Loi visant la réédition de textes législatifs n'ayant été édictés que dans une langue officielle. Adoption par le Sénat et renvoi à la Chambre des communes pour étude et approbation.

Projets de loi d'intérêt public émanant d'un sénateur

S-6, Loi visant à favoriser la prévention des conduites répréhensibles dans la fonction publique en établissant un cadre pour la sensibilisation aux pratiques conformes à l'éthique en milieu de travail, le traitement des allégations de conduites répréhensibles et la protection des dénonciateurs (sénateur Kinsella)

Rapport par le Comité des finances nationales le 28 mars 2001 avec proposition de cinq amendements.

S-7, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (sénatrice Sheila Finestone, C.P.) Adoption par le Sénat et renvoi à la Chambre des communes pour étude et approbation.

S-8, Loi visant à préserver les principes qui définissent le rôle du Sénat tel qu'il a été établi par la

Constitution du Canada (sénateur Serge Joyal, C.P.)

À l'étude au Comité du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement.

S-9, Loi visant à préciser le sens de « mariage » (sénatrice Anne Cools) Présentation et première lecture.

S-12, Loi modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les Archives nationales du Canada (documents de recensement) (sénatrice Lorna Milne) Rapport par le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 14 décembre 2001 et renvoi au Comité le 25 mars 2002.

S-18, Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues (eau potable saine) (sénateur Jerahmiel Grafstein) Rapport sans proposition d'amendement par le Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles le 27 novembre 2001.

S-19, Loi modifiant la Loi sur les transports au Canada (sénateur Michael Kirby) À l'étude au Comité des transports et des communications.

S-20, Loi visant à accroître la transparence et l'objectivité dans la sélection des candidats à certains postes de haut niveau de l'autorité publique (sénateur Terry Stratton) Présentation et première lecture.

S-21, Loi visant à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée (sénatrice Sheila Finestone, C.P.) Rapport par le Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie le 14 décembre 2001. Adoption par le Sénat et renvoi à la Chambre des communes pour étude et approbation.

S-26, Loi concernant les motomarines dans les eaux navigables (sénatrice Mira Spivak) À l'étude au Comité des transports et

des communications.

S-29, Loi modifiant la Loi sur la radiodiffusion (révision de décisions) (sénateur Jean-Robert Gauthier) À l'étude au Comité des transports et des communications.

S-30, Loi modifiant la Loi sur les corporations canadiennes (corporations simples) (sénateur Norman Atkins) À l'étude au Comité des banques et du commerce.

S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) (sénateur Jean-Robert Gauthier) À l'étude au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

S-35, Loi visant à honorer Louis Riel et le peuple métis (sénatrice Thelma Chalifoux) Présentation et première lecture.

S-36, Loi concernant la citoyenneté canadienne (sénateur Noël Kinsella) À l'étude au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

S-37, Loi instituant la Journée de la fête nationale des Acadiens et des Acadiennes (sénateur Gerald J. Comeau) À l'étude au Comité des affaires sociales, des sciences et de la technologie.

S-38, Loi proclamant la reconnaissance par la Couronne de l'autonomie gouvernementale des premières nations du Canada (sénateur Gerry St. Germain, C.P.) Présentation et première lecture.

S-39, Loi modifiant la Loi sur l'hymne national afin d'englober tous les Canadiens et Canadiennes (sénatrice Vivienne Poy) Présentation et première lecture.

S-42, Loi modifiant la Loi sur la Société canadienne des postes (bulletins parlementaires) (sénateur Nicholas W. Taylor)
Présentation et première lecture.

Projets de loi émanant du gouvernement présentés à la Chambre des communes

C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada
À l'étude au Comité de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles.

C-15A, Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois
Rapport avec proposition de trois amendements par le Comité des affaires juridiques et constitutionnelles; retour au Sénat avec amendement.

C-23, Loi modifiant la Loi sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence
Troisième Lecture le 9 mai.

C-27, Loi concernant la gestion à long terme des déchets de combustible nucléaire
À l'étude au Comité de l'Énergie, environnement et Ressources naturelles.

C-43, Loi modifiant certains textes législatifs et abrogeant la Loi sur le soutien des prix des produits de la pêche
À l'étude au Comité des affaires juridiques et constitutionnelles.

C-50, Loi modifiant certaines lois en conséquence de l'accession de la République populaire de Chine à l'Accord instituant l'Organisation mondiale du commerce
À l'étude au Comité des affaires étrangères.

Projets de loi d'intérêt public des communes

C-441, Loi visant à modifier le nom de certaines circonscriptions électORALES
Première lecture le 23 avril.

Activités des comités

Dans le cadre de son étude, le Comité permanent de la **sécurité nationale et de la défense** s'est rendu à Halifax et à Gagetown pour visiter des services de la défense nationale et des installations portuaires.

Des hauts fonctionnaires de divers ministères et organismes gouvernementaux, notamment des Affaires étrangères et du Commerce international, des Douanes et du Revenu, de Transports Canada, de la Citoyenneté et de l'Immigration, du Solliciteur général, de la GRC et de la Défense nationale, ont comparu devant le Comité à Ottawa. Le Comité a passé quelques jours (du 4 au 7 février) à Washington, D.C., où

il s'est entretenu avec des représentants du Congrès et de l'Administration des États-Unis et avec des « penseurs » de la Brookings Institution et de la Carnegie Foundation. Parmi les témoins, il y avait des membres du comité particulier du Sénat et de la Chambre sur le renseignement de sécurité, du comité du Sénat et de la Chambre sur les services armés et du comité judiciaire du Sénat, qui sont les vis-à-vis américains de nos sénateurs. Ils ont discuté des mesures de coopération bilatérale pour assurer la sécurité nationale et des ententes de défense entre le Canada et les États-Unis.

Le bilan de ces rencontres et ces études, en plus du travail préparatoire qui s'était fait à l'automne 2001, est décrit dans le rapport *L'état de préparation du Canada sur les plans de la sécurité et de la défense*, présenté au Sénat en mars 2002. Le rapport contient 19 recommandations concernant les ressources financières et humaines nécessaires pour que le Canada puisse orchestrer des mesures de défense et de



De gauche à droite : Devant le sous-marin HMSC Windsor, le sénateur Tommy Banks; le lieutenant-commandant Arthur Wamback, commandant; les sénateurs Michael A. Meighen, Colin Kenny, J. Michael Forrestall, John (Jack) Wiebe, Norman K. Atkins, Jane Cordy, Joseph A. Day et Laurier L. LaPierre

dissuasion contre les menaces armées et terroristes. Les recommandations répondent aussi aux faiblesses constatées aux aéroports nationales, aux ports maritimes et aux frontières. Parmi les recommandations sont :

Défense

1. Le Comité recommande au gouvernement de hausser les effectifs entraînés à 75 000, pour que les Forces canadiennes puissent maintenir le niveau d'opérations que l'on a exigé d'elles au cours des huit dernières années.

2. Le Comité recommande donc une hausse immédiate de 4 milliards de dollars du budget de base du ministère de la Défense nationale.

3. Par conséquent, le Comité recommande des augmentations budgétaires annuelles futures qui sont réalistes, axées sur des objectifs et fonction de l'inflation.

4. Le Comité croit que la politique étrangère devrait orienter la politique de défense et qu'il faudrait actualiser la politique étrangère avant de procéder à l'actualisation de la politique de défense.

Sécurité nationale

5. Le Comité recommande une étude complète des clôtures et systèmes de contrôle des entrées et sorties actuellement en place dans les principaux ports au Canada afin de déterminer si ces mesures de sécurité sont suffisantes. Cette étude devrait également permettre



Devant un hélicoptère Sea King avec le Colonel Joe Hincke, commandant, 12^e Escadre Shearwater; Lieutenant-colonel Wayne Krause, 423^e Escadron d'hélicoptères maritimes; Adjudant-chef Bruce Amos, 423^e Escadron d'hélicoptères maritimes; les sénateurs Michael A. Meighen, Colin Kenny, J. Michael Forrestall, John (Jack) Wiebe, Norman K. Atkins, Jane Cordy, Joseph A. Day, Laurier L. LaPierre et Tommy Banks

d'envisager l'adoption de normes nationales sur les systèmes de sécurité utilisés dans les ports.

6. Le Comité recommande la mise en place d'un système obligatoire de vérification des antécédents dans les ports nationaux afin d'identifier les employés ou candidats ayant des antécédents criminels ou présentant un risque pour la sécurité selon le Service canadien du renseignement de sécurité.

7. Le Comité recommande que dans les ports canadiens, l'Agence des douanes et du revenu :

- procède à une analyse de sensibilité afin de déterminer quel taux d'examen des conteneurs fournira une sécurité réelle;
- reçoive les crédits nécessaires pour équiper les principaux ports et postes frontaliers de machines à rayons X permettant d'inspecter les conteneurs présentant des risques élevés.

Les travaux des autres comités sont résumés ci-dessous.

Le **Comité sénatorial permanent des peuples autochtones** poursuit

son étude de la situation des jeunes autochtones en milieu urbain; il a entendu plusieurs témoins du gouvernement à ce sujet. En vue d'élaborer un plan d'action pour le changement, le Comité invitera bientôt des groupes autochtones, y compris des jeunes, à venir témoigner. Il devrait soumettre ses conclusions cet été. En plus de cette étude spéciale, le Comité a fait rapport sans amendements du projet de loi C-37, *Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan)*.

Le **Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts** a effectué une mission d'enquête au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse, du 11 au 15 février. Plus de 30 témoins des gouvernements provinciaux, des administrations municipales, des regroupements industriels, des entreprises de transformation, des commerçants et d'autres organisations non gouvernementales ont comparu devant le Comité, de même que des producteurs, grands et petits, de produits laitiers, de pommes de terre, de légumes et de produits biologiques.

Les questions soulevées pendant les audiences portaient sur l'état actuel de l'agriculture dans les Maritimes; les obstacles à l'expansion de cette industrie; la réaction des intervenants au plan d'action national destiné à faire du Canada le chef de file mondial en matière de sécurité alimentaire, d'innovation et de protection de l'environnement, plan auquel ont souscrit les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture; les répercussions de la sécheresse de 2001 sur les Maritimes; le commerce international des produits agricoles; l'état de la recherche en agriculture. Le Comité a conclu que le Canada a besoin d'une stratégie nationale exhaustive, et souple pour appuyer et protéger

les agriculteurs. Il examinera les politiques, les lois et les règlements qu'il faut modifier ou adopter pour mettre sur pied une telle stratégie.

Le **Comité sénatorial permanent des banques et du commerce** a terminé son étude des questions relatives à la frontière canado-américaine. Le Comité a entendu des porte-parole de l'Association du transport aérien du Canada, des Manufacturiers et Exportateurs du Canada, de l'Alliance canadienne du camionnage, de l'Association canadienne des constructeurs de véhicules, du Conference Board du Canada, de l'Union Douanes Accise, du Bureau du Conseil privé et de l'Association des chemins de fer du Canada. Le Comité devrait faire rapport au printemps.

Le Comité a également étudié le projet de loi **C-41, Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne** avant de faire rapport au Sénat. Il tient également des audiences sur le projet de loi **C-23, Loi modifiant la Loi**

sur la concurrence et la Loi sur le Tribunal de la concurrence. Dans le cadre de son étude sur l'état du système financier national et international, le Comité a entendu David Dodge, gouverneur de la Banque du Canada.

Le **Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles** a fait rapport sur le projet de loi **C-39, Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de**

l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois. Le Comité a tenu des audiences au sujet de ce projet de loi et a fait rapport sans amendements.

Le Comité poursuit son examen du projet de loi **C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence.** Le premier ministre du Nunavut, Paul Okalik, est l'un des témoins qui a comparu devant le Comité. Le Comité a commencé les audiences sur le projet de loi **C-10, Loi concernant les aires marines nationales de conservation du Canada.**



De gauche à droite: les sénateurs Isobel Finnerty et Mira Spivak; le greffier du comité, Michel Patrice; le sénateur Nicholas W. Taylor; Barbara Grey, MP du Canada auprès des Organisations internationales à Vienne; Lynn Meyers de la Bibliothèque du Parlement; et Farouk U. Muhammed, Organisation des pays exportateurs de pétrole

Du 24 février au 1^{er} mars, les sénateurs étaient à Sacramento et à San Francisco afin de rencontrer les législateurs de l'état ainsi que des représentants des entreprises de services publics et d'organisations environnementales et de discuter de questions relatives à l'énergie, p. ex., l'énergie renouvelable, la déréglementation des marchés de l'énergie et l'offre et la demande.

Le **Comité sénatorial permanent des pêches** a déposé son rapport, *Thèmes choisis sur les pêches en*

eau douce et les pêches du Nord, en février. L'étude avait commencé en mai 2000 et s'était poursuivie pendant les 36^e et 37^e législatures. Avec ses deux millions de lacs et rivières qui couvrent près de 8 % de son territoire, le Canada a la plus grande réserve d'eau douce au monde. Par ailleurs, 60 % de l'eau douce coule vers l'Arctique, qui représente environ les deux tiers des côtes maritimes du pays. En raison de l'étendue du territoire et de sa diversité en termes de conditions climatiques, d'espèces et d'habitats de poissons et d'activités de pêche, ainsi que des nombreux paliers de gouvernement concernés, le Comité a limité la portée de son rapport au lac Winnipeg, au Nunavut, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavik (Nord du Québec).

Une des principales recommandations contenues dans le rapport vise l'augmentation du financement destiné à une évaluation pluriannuelle des stocks de poissons et des mammifères marins et de la capacité de recherche afin d'appuyer la gestion collective du Nord. Le Comité a aussi recommandé que les travaux de l'Institut des eaux douces portant sur le développement durable soient élargis afin d'inclure le bassin récepteur du lac Winnipeg et le Nord.

Dans son rapport, le **Comité sénatorial permanent des droits de la personne** a dégagé plusieurs sujets de préoccupation concernant les droits de la personne au Canada. Le Comité a souligné les lacunes dans le processus d'acceptation et de mise en oeuvre des normes en matière de droits de la personne, surtout de celles qui découlent d'accords internationaux comme les traités et les conventions.

Le Comité a donné suite à ses conclusions en procédant à une étude du respect par le Canada des accords internationaux en matière de

droits de la personne, notamment un examen des processus par lesquels le Canada souscrit à ces accords et les met en oeuvre. L'étude sera complétée par un examen qui permettra de savoir si le Canada respecte les divers traités sur les droits de la personne et s'il serait approprié que le Canada adhère à la Convention américaine relative aux droits de la personne. Le Comité étudiera aussi la participation du Parlement aux accords sur les droits de la personne.

Une journée d'audiences s'est tenue le 15 avril pour souligner le 20^e anniversaire de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Le **Comité spécial sur les drogues illicites** poursuit son étude des politiques canadiennes relatives au cannabis. Le Comité spécial a entendu de nombreux témoignages concernant les politiques relatives aux drogues alternatives en Suisse. Des organisations nationales et des experts en droit international clôtureront la recherche d'information du Comité spécial.

Le Comité spécial planifie actuellement la seconde étape de son étude, c'est-à-dire une consultation des Canadiens au sujet de l'information qu'il a recueillie et de certaines implications politiques auxquelles il faut penser à la lumière de l'information obtenue. Un document de discussion exhaustif sera distribué avant la tenue de ces audiences, qui se dérouleront dans toutes les régions du Canada.

Le **Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles** a commencé l'étude du projet de loi **S-32**, *Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais)*, présenté par le sénateur Jean-Robert Gauthier. La commissaire aux langues officielles a comparu devant le Comité, qui

continue de recevoir des témoins au sujet du projet de loi.

En février, le Comité a déposé son rapport sur le projet de loi **C-15A**, *Loi modifiant le Code criminel et d'autres lois*. Les témoins qui ont comparu devant le Comité ont formulé plusieurs recommandations, notamment : ajouter de nouvelles infractions et d'autres mesures pour protéger les enfants de l'exploitation sexuelle, y compris de l'exploitation sexuelle découlant de l'utilisation d'Internet; codifier et expliciter le processus de demandes de révision adressées au ministre de la Justice au sujet des allégations d'erreurs judiciaires; modifier et moderniser la procédure pénale.

En réponse, le Comité a fait rapport du projet de loi **C-15A** en y apportant des amendements afin de protéger les fournisseurs de service Internet et de défendre la valeur artistique ou le but éducatif, scientifique ou médical du matériel écrit qui est présumé être de la pornographie juvénile.

Après les audiences tenues à l'automne 2001, le **Comité sénatorial permanent des finances nationales** a publié son rapport sur l'efficacité et les améliorations possibles de la politique actuelle de péréquation. Le rapport, publié le 21 mars 2002, est fortement favorable à la notion de péréquation, mais il recommande la modification de certains éléments du programme, qu'il juge incompatibles avec l'objectif même de la péréquation.

Les deux principaux changements recommandés dans le rapport sont la suppression du plafond des paiements de péréquation destinés aux provinces et le rétablissement de la norme des dix provinces dans le calcul des droits de péréquation.

Au début mars, le Comité a tenu deux audiences pour examiner le

Budget supplémentaire des dépenses (B) de l'exercice 2001-2002 et le Budget principal des dépenses de l'exercice 2002-2003. Les deux fois, des représentants du Secrétariat du Conseil du Trésor ont comparu pour répondre aux questions sur les budgets.

Le **Comité mixte permanent des langues officielles** a mis fin à l'automne à ses audiences sur les services offerts par Air Canada dans les deux langues officielles. Il a déposé son rapport final, intitulé *Air Canada : Les bonnes intentions ne suffisent pas*, le 21 février 2002. Le rapport reflète les témoignages des témoins, à savoir qu'Air Canada ne respecte pas ses obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles*.

Le Comité a formulé 16 recommandations s'adressant à la fois à Air Canada et au gouvernement fédéral sur la façon dont Air Canada pourrait mieux s'acquitter de ses obligations en matière de services bilingues.

Le **Comité sénatorial permanent du règlement, de la procédure et des droits du Parlement** a déposé son neuvième rapport, une version mise à jour des *Règlements du Sénat*, le 20 février. Son dixième rapport, sur le projet de loi **S-34**, *Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement*, connu sous le titre abrégé de *Loi sur la sanction royale*, a été déposé le 5 mars. Le projet de loi **S-34** propose au gouvernement une solution de rechange, soit la déclaration écrite de sanction royale. La déclaration écrite est une façon plus simple, rapide et pratique que la cérémonie qui se déroule au Sénat. Les projets de loi qui reçoivent la sanction royale par une déclaration écrite seront signés par la gouverneure générale ou son représentant. Ils entreront en vigueur après que les présidents des deux chambres auront informé leurs

membres respectifs que la sanction royale a été accordée. En vertu de cette nouvelle procédure, la cérémonie habituelle, à laquelle assistent les trois éléments du Parlement — les Communes, le Sénat et la gouverneure générale ou son représentant —, aura lieu au Sénat au moins deux fois par année. Le Comité a apporté plusieurs amendements au projet de loi et a fait quelques observations.

Le 6 mars, le Sénat a adopté le rapport du Comité sur le projet de loi **S-34, Loi relative à la sanction royale des projets de loi adoptés par les chambres du Parlement**. Le Comité poursuit son étude sur la restructuration des comités du Sénat.

Le Comité : examinera le projet de loi **S-8, Loi visant à préserver les principes qui définissent le rôle du Sénat tel qu'il a été établi par la Constitution du Canada**, présenté par le sénateur Serge Joyal, C.P.; il déterminera le temps alloué aux hommages au Sénat; il examinera les erreurs contenues dans les parchemins officiels du Parlement. Par ailleurs, le Comité, sous le leadership du président du Sénat, le sénateur Dan Hays, étudiera la possibilité de réviser les *Règlements du Sénat*.

Le **Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie** poursuit son étude sur l'état du système de santé au Canada. En janvier 2002, le Comité a publié les volumes deux et trois de son étude. Dans le volume deux, le Comité examine les pressions actuelles et futures qui s'exercent en faveur du changement du système de santé, notamment : le vieillissement de la population; le coût élevé des médicaments; les percées technologiques en santé; les tendances en matière de maladies; la santé des Autochtones; les ressources humaines; la recherche

en santé et l'information; les soins à domicile; la santé en milieu rural. Dans le volume trois, il compare les systèmes de santé d'autres pays (Australie, Allemagne, Pays-Bas, Suède, Royaume-Uni et États-Unis). Le volume cinq renferme des recommandations; y inclus :

Financement et évaluation des technologies de la santé : Que le gouvernement fédéral mette sur pied un programme à long terme destiné à aider les provinces et les territoires à se procurer et à exploiter les technologies de la santé, et que ce programme soit assorti de mécanismes par lesquels les provinces et les territoires bénéficiaires rendront compte de l'utilisation des fonds fédéraux réservés à cette fin.

Création d'une infrastructure nationale de la santé : Que, au terme de la période de trois à cinq ans, le gouvernement fédéral accorde du financement additionnel à Inforoute Santé du Canada Inc. pour permettre à cette entreprise de créer, de concert avec les provinces et les territoires, un système national de dossiers de santé électroniques.

Favoriser l'excellence dans la recherche canadienne en santé : Que le gouvernement fédéral établisse, sur une base régulière et en collaboration avec tous les intervenants, des objectifs et des priorités nationaux pour la recherche en santé.

Planification des ressources humaines dans les soins de santé : Que le gouvernement fédéral : Travaille avec les gouvernements provinciaux pour faire en sorte que toutes les écoles de médecine et de sciences infirmières reçoivent les augmentations de financement nécessaires pour leur permettre d'accroître le nombre d'inscriptions.

Le Comité a aussi examiné le projet

de loi **C-11, Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés**. Après avoir entendu quelque 70 témoins, le Comité a entériné le projet de loi sans l'amender, mais a joint à son rapport une longue liste d'observations où il exprime les préoccupations que suscitent : le manque de ressources pour mettre en oeuvre les programmes canadiens d'immigrants et de réfugiés; les demandes de statut de réfugié qui s'accumulent; le pouvoir réglementaire étendu du projet de loi; la définition de terrorisme; la procédure pour interjeter appel.

Le Comité a étudié deux projets de loi de sénateurs : le projet de loi **S-12, Loi modifiant la Loi sur la statistique et la Loi sur les Archives nationales du Canada (documents de recensement)**, présenté par la sénatrice Lorna Milne, et le projet de loi **S-21, Loi visant à garantir le droit des individus au respect de leur vie privée**, présenté par la sénatrice Sheila Finestone, maintenant à la retraite.

Le **Comité sénatorial des transports et des communications** a lancé une étude spéciale sur les services d'autocars interurbains. Les audiences ont eu lieu en février à Ottawa, Montréal et Halifax. Les membres du Comité ont voyagé en autocar régulier pour se rendre à Montréal afin de constater par eux-mêmes le service offert par les exploitants d'autocars. D'autres audiences sont prévues au début du printemps à Vancouver, Calgary et Toronto.

Le **Sous-comité des anciens combattants** (un sous-comité du Comité sénatorial permanent de la défense et de la sécurité) a rencontré des porte-parole du ministère des Anciens combattants à Charlottetown, le 7 mars, pour discuter du travail du Ministère et de l'évolution de la demande de ses services. Le Comité a abordé les

questions suivantes : les prestations, la procédure d'appel; le syndrome de stress post-traumatique, les soins de santé et le programme de soins à domicile pour les anciens combattants et leurs conjoints.

Sanction royale

Le fait que quatre cérémonies de sanction royale ont eu lieu depuis la reprise des travaux du Sénat en janvier témoigne du nombre considérable de projets de loi qui ont été étudiés par les deux chambres.

Seulement depuis le mois de février, douze projets de loi, dont deux projets de loi d'intérêt public du Sénat, ont reçu la sanction royale. Vous trouverez ci-après des renseignements sur les projets de loi qui font maintenant partie des Lois du Canada.

Projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat

S-14, Loi instituant la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier (Loi sur la Journée Sir John A. Macdonald et la Journée Sir Wilfrid Laurier), présenté par le sénateur John Lynch-Staunton, leader de l'opposition au Sénat en février 2001. En vertu de cette loi, le 11 janvier est désigné comme « Journée Sir John A. Macdonald » et le 20 novembre, « Journée Sir Wilfrid Laurier ».

S-22, Loi portant reconnaissance du cheval canadien comme le cheval national du Canada – Présentée par le sénateur Lowell Murray en mars 2001, cette mesure vise à désigner la race de cheval nommée *cheval canadien* comme cheval national du Canada.

Projets de loi d'initiative gouvernementale présentés à la Chambre des communes

C-7, Loi concernant le système de justice pénale pour les adolescents, et modifiant et abrogeant certaines lois en conséquence (aussi connu sous le titre *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*). Le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes par le ministre de la Justice au début de



La cérémonie de la sanction royale dans la chambre du Sénat, mars 2002

2001. Le 18 décembre 2001, le Sénat a adopté le projet de loi avec un amendement à la disposition concernant les solutions de rechange à l'emprisonnement des jeunes Autochtones. Les députés de la Chambre des communes ont adopté l'amendement à 145 contre 61.

C-30, Loi portant création d'un service administratif pour la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la

Cour d'appel de la cour martiale et la Cour canadienne de l'impôt et modifiant la Loi sur la Cour fédérale, la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt, la Loi sur les juges et d'autres lois en conséquence. Le projet de loi, présenté par le ministre de la Justice en septembre 2001, vise trois objectifs : établir, pour la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale et la Cour de l'impôt, une structure administrative unique qui portera le nom de « Service administratif des tribunaux judiciaires »; modifier la *Loi sur la Cour fédérale* pour créer une Cour d'appel fédérale distincte; changer le statut de la Cour canadienne de l'impôt pour qu'il soit équivalent à celui d'une cour supérieure.

C-33, Loi concernant les ressources en eau du Nunavut et le Tribunal des droits de surface du Nunavut et modifiant diverses lois en conséquence – Présentée par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien en septembre 2001, cette mesure met en œuvre l'Accord intervenu entre les Inuits de la région du Nunavut et Sa Majesté la Reine du chef du Canada et entré en vigueur le 9 juillet 1993 en vertu de la *Loi concernant l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut*.

C-35, Loi modifiant la Loi sur les missions étrangères et les organisations internationales – Présenté par le ministre des Affaires étrangères le 1^{er} octobre 2001, ce projet de loi modernise le régime de privilèges et d'immunités prévu dans la *Loi*. Il vise notamment à permettre au Canada d'honorer les engagements découlant de divers traités internationaux et de s'adapter à l'évolution récente du droit international. Il prévoit aussi que la responsabilité d'assurer la sécurité nécessaire au bon déroulement des conférences intergouvernementales incombe au premier chef à la Gendarmerie royale du Canada. Le

fait que ce pouvoir soit clairement conféré dans la *Loi* légitime les mesures de sécurité prises par la police canadienne pour remplir l'obligation qu'a le Canada de protéger les personnes qui jouissent de privilèges et d'immunités aux termes de la *Loi*.

C-37, *Loi facilitant la mise en oeuvre des dispositions des règlements de revendications des premières nations en Alberta et en Saskatchewan qui ont trait à la création de réserves ou à l'adjonction de terres à des réserves existantes, et apportant des modifications corrélatives à la Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications au Manitoba et à la Loi sur les droits fonciers issus de traités en Saskatchewan (Loi sur la mise en oeuvre de mesures concernant le règlement de revendications (Alberta et Saskatchewan))*.

Le projet de loi a été présenté à la Chambre des communes en octobre 2001 par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il a pour objet de faciliter la mise en oeuvre des règlements de revendications territoriales – surtout ceux qui ont trait aux droits fonciers issus de traités et aux revendications particulières – qui supposent l'expansion des terres de réserve des collectivités autochtones concernées en Alberta et en Saskatchewan. Le projet de loi **C-37** prévoit des procédures qui permettront de réaliser cet objectif pour les collectivités qui désirent se prévaloir de ses dispositions.

C-39, *Loi remplaçant la Loi sur le Yukon afin de la moderniser et de mettre en oeuvre certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord et modifiant et abrogeant d'autres lois*. Présenté le 31 octobre 2001 par le ministre des Affaires indiennes et du

développement du Nord, le texte modernise le libellé de l'ancienne *Loi sur le Yukon* en reconnaissant l'existence d'un système de gouvernement responsable au Yukon et change le nom de certaines institutions publiques pour tenir compte des usages courants et pour donner à la Législature du Yukon des compétences législatives additionnelles à l'égard des biens réels domaniaux et des eaux du Yukon. De plus, le projet de loi prévoit de nouvelles compétences assurant la mise en oeuvre de certaines dispositions de l'Accord de transfert au Yukon d'attributions relevant du Programme des affaires du Nord, qui prévoit le transfert au commissaire de la gestion et de la maîtrise des biens réels domaniaux et des droits relatifs aux eaux du Yukon.

C-41, *Loi modifiant la Loi sur la Corporation commerciale canadienne*, présenté par le ministre du Commerce international en novembre 2001. La Corporation commerciale canadienne (CCC) est un organisme de vente à l'exportation appartenant en totalité au gouvernement du Canada qui aide les exportateurs canadiens à réaliser des ventes à des conditions plus avantageuses sur les marchés publics et privés du monde entier. Les modifications qu'il propose touchent la structure du conseil d'administration de la CCC; il crée en effet le poste de « président du conseil ». Il autorise également le ministre des Finances à consentir, sans obtenir l'autorisation préalable du gouverneur en conseil, des prêts à la Société, mais le total non remboursé de ces prêts ne peut toutefois dépasser à aucun moment 90 millions de dollars. Enfin, la CCC peut percevoir une somme qu'elle considère appropriée pour la prestation de ses services.

C-49, *Loi portant exécution de certaines dispositions du budget*

déposé au Parlement le 10 décembre 2001 (Loi d'exécution du budget de 2001). Présenté par le ministre des Finances en février 2002, le projet de loi comprend six parties :

1. Établissement du mandat de la *Loi sur l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien*, notamment prendre les mesures en vue de fournir un contrôle de sûreté efficace des personnes qui ont accès par des points de contrôle à un aéronef ou à une zone réglementée.
2. Promulgation de la *Loi sur le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien*, instituant un droit exigible des acheteurs de transport aérien et perçu par les transporteurs aériens inscrits, ou leurs mandataires, au moment de la vente.
3. Modification de la *Loi sur l'assurance-emploi* et du *Règlement sur l'assurance-emploi (pêche)* pour, entre autres choses, prolonger la période de prestations de tout prestataire de prestations de maternité qui ne peut, sans cette mesure, recevoir des prestations spéciales pour le nombre maximal de semaines auquel il a droit.
4. Mise en oeuvre des mesures concernant la *Loi de l'impôt sur le revenu* annoncées dans le cadre du budget de 2001. Ces mesures permettent aux particuliers de demander une déduction compensatoire pour l'inclusion dans le revenu de l'aide pour le paiement des frais de scolarité liés à la formation de base des adultes fournie dans le cadre de certains programmes gouvernementaux; font en sorte que l'admissibilité au crédit de taxe sur les produits et services soit plus sensible à l'évolution de la situation familiale; et permettent les transferts à impôt différé entre générations de terres à bois commerciales qui constituent des entreprises agricoles.

5. Promulgation de la *Loi sur le Fonds canadien pour l'Afrique*, laquelle établit un programme qui a pour objet de verser des contributions pour le développement économique et social de l'Afrique.

6. Promulgation de la *Loi sur le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique*, prévoyant le versement de contributions pour l'exécution de travaux d'infrastructure stratégique à grande échelle.

C-51, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2002 (Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002)

C-52, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2003 (Loi de crédits n° 1 pour 2002-2003)

Activités interparlementaires

16^e Conférence annuelle des présidents de séance de Parlement

Du 7 au 10 janvier 2002, le président du Sénat Dan Hays et le président de la Chambre des communes Peter Milliken, et leurs greffiers respectifs, ont participé à la Conférence annuelle des présidents de séance de Parlement à Kasane, au Botswana. Des représentants de 36 pays du Commonwealth et de cinq régions observatrices se sont réunis pour discuter de divers dossiers, par exemple le recours aux technologies de l'information pour le partage d'information entre parlements; les relations entre les parlements et le pouvoir judiciaire; le rôle et la responsabilité du Parlement dans la sensibilisation des jeunes à la politique.

Association parlementaire Canada-Europe

Le sénateur John Lynch-Staunton, le député Bill Graham et la députée Francine Lalonde ont assisté à des séances de la Commission des affaires politiques de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Mexico et à Oaxaca, du 9 au 12 janvier 2002. Les délégués ont examiné des rapports concernant le conflit tchétchène, la demande de la Yougoslavie d'adhérer au Conseil, le terrorisme et la surveillance parlementaire des institutions internationales.

La sénatrice Lorna Milne et les députés Lorne Nystrom et Gérard Binet ont présidé une délégation parlementaire qui a assisté à des séances de la Commission des affaires économiques et du développement de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe à Londres, les 17 et 18 janvier 2002. Parmi les sujets discutés aux réunions tenues à la Bank of England et à la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD), mentionnons la contribution de la BERD au développement économique en Europe centrale et en Europe de l'Est. La sénatrice Milne et M. Binet se sont ensuite rendus à Strasbourg où ils ont rejoint le sénateur Jean-Claude Rivest et les députés Aileen Carroll et Michel Guimond afin de former la délégation canadienne chargée d'observer la première partie de la session 2002 de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. À l'ordre du jour, un rapport sur les dernières élections au Kosovo; la campagne contre le trafic des femmes; la demande d'adhésion de la Bosnie-Herzégovine au Conseil de l'Europe; le rôle de l'Organisation mondiale du commerce dans l'économie mondiale; et un débat d'urgence sur le terrorisme. Les membres ont assisté à un exposé de Shimon Peres, ministre des Affaires

étrangères d'Israël, et de Saeb Erekat, ministre du gouvernement local de l'Autorité palestinienne, sur la situation au Moyen-Orient.

Les 25 et 26 février, l'Association parlementaire Canada-Europe a organisé un colloque conjoint avec des membres de la Commission des affaires sociales, sanitaires et familiales de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe. Une quinzaine de parlementaires européens ont participé à des ateliers sur les politiques sociales touchant les enfants et les aînés. Le discours principal sur les enfants a été prononcé par la sénatrice Landon Pearson; la sénatrice Lorna Milne a coprésidé la séance sur les aînés; et l'ex-sénatrice Sheila Finestone a aussi prononcé un discours-programme. La sénatrice Marjory LeBreton et des membres du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie ont assisté à une séance européenne sur les soins de santé.

L'Association a tenu son assemblée générale annuelle le 27 février. La sénatrice Lorna Milne a été élue vice-présidente, et les sénateurs Terry Stratton et Consiglio Di Nino ont été nommés au comité exécutif.

Union interparlementaire

Les 20 et 21 janvier 2002, l'ex-sénatrice Sheila Finestone, présidente du Groupe canadien de l'UIP, accompagnée du sénateur Joan Fraser, a participé à Genève à une réunion du Comité exécutif de l'Union interparlementaire (UIP). Les deux sénateurs ont également participé quelques jours plus tard à Oslo, en Norvège, à une réunion du Comité directeur des Douze Plus, un groupe géo-politique au sein de l'UIP regroupant les pays européens, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Les principaux sujets débattus ont été la réforme de l'UIP et ses implications financières,

les relations UIP-Nations-Unies et l'adhésion du Conseil consultatif (Shura) de l'Arabie saoudite à l'Union. Pour madame Finestone, il s'agissait de sa dernière mission internationale en qualité de sénatrice.

Du 17 au 24 mars, les sénateurs Joan Fraser, en qualité de remplaçante de madame Finestone au sein de l'Exécutif de l'UIP, Donald Oliver, premier vice-président du Groupe canadien et membre du Conseil de l'Union, et Marcel Prud'homme, en qualité de conseiller, ont participé en compagnie de six autres députés dont la présidente du Groupe Madame Paddy Torsney, à Marrakech, au Maroc, à la 107^{ème} Conférence de l'organisation. Les thèmes à l'ordre du jour ont été a) Parlements et mondialisation; b) le Protocole de Kyoto; c) le terrorisme; d) le conflit israélo-palestinien; e) la réforme de l'Union et ses implications financières. Le sénateur Fraser, outre ses responsabilités au sein du Comité exécutif, a participé activement aux réunions du Comité de coordination des femmes parlementaires, aux réunions des femmes parlementaires, aux réunions des 12+. Pour sa part, le sénateur Oliver a été élu rapporteur de la Commission des Affaires politiques qui s'est penchée sur le thème «Parlements et mondialisation». Au terme de la Conférence, sénateur Fraser a été élue par acclamation membre du Comité exécutif de l'UIP.

Association parlementaire canadienne de l'OTAN.

La sénatrice Shirley Maheu était membre de la délégation canadienne qui a participé à la réunion conjointe de la Commission de la défense et de la sécurité, de la Commission de l'économie et de la sécurité, et de la Commission politique de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN tenue à Bruxelles du 17 au 19 février

2002. La délégation canadienne était dirigée par la députée Carolyn Parrish, présidente de l'Association parlementaire canadienne de l'OTAN et vice-présidente de l'Assemblée parlementaire de l'OTAN. L'Association parlementaire canadienne de l'OTAN, fondée en 1955, est affiliée à l'Assemblée parlementaire de l'OTAN, un forum qui permet aux 19 pays membres et 17 pays partenaires de l'OTAN de discuter de questions sociales, culturelles, politiques, économiques et militaires.

Association parlementaire du Commonwealth (APC)

La section canadienne de l'APC a présenté à la Chambre des communes son rapport de voyage à Édimbourg, du 2 au 9 mars 2002. La délégation, dirigée par la députée Sue Barnes, comprenait les sénateurs Gerald Comeau et Elizabeth Hubley et six députés. Les parlementaires canadiens cherchaient à en savoir un peu plus sur le mouvement de décentralisation au Royaume-Uni, après des siècles d'un gouvernement de plus en plus centralisateur. La délégation avait aussi comme objectif de resserrer les liens avec les parlementaires et d'apprendre d'un nouveau parlement dynamique, de rappeler les relations entre le Canada et le Royaume-Uni et surtout avec l'Écosse, et d'actualiser le dialogue parlementaire à propos de la conjoncture politico-économique.

Association interparlementaire Canada-France

Les membres du Comité exécutif du Groupe canadien ont rencontré le

nouvel Ambassadeur de France au Canada, Son Excellence monsieur Philippe Guelly, à l'occasion d'un déjeuner organisé en leur honneur. Du 28 avril au 6 mai, une délégation du Groupe dirigée par le sénateur Lise Bacon, ira partager avec les Français la fin de la campagne pour l'élection présidentielle française dont le deuxième tour avait eu lieu le 5 mai. Du 9 au 17 juin, une autre délégation se rendra en France cette fois-ci pour les élections législatives.

Rencontre interparlementaire Canada-Mexique

Lors de la 12^e réunion interparlementaire Canada-Mexique, qui a eu lieu à Ottawa et à Mont-



Première rangée: les sénatrices Céline Hervieux-Payette (gauche) et Silvia Hernandez (droite)

Tremblant, la sénatrice Céline Hervieux-Payette était à la tête de la délégation canadienne et a fait fonction de coprésidente. Les trois séances des groupes de travail, tenues les 11 et 12 mai, ont porté sur le commerce, la sécurité, les défis liés au transport dans le contexte nord américain en évolution, l'énergie et la migration.

La délégation canadienne était composée des sénateurs John Lynch-Staunton et Joseph A. Day ainsi que des députés Mauril Bélanger, Gérard Binet et Pierre Paquette. La sénatrice Silvia Hernández, présidente de la Commission des relations étrangères

du Sénat mexicain, était à la tête de la délégation de onze personnes du Congrès mexicain.

Groupe interparlementaire Canada-États-Unis

Une délégation de 24 parlementaires canadiens dirigée par les coprésidents le sénateur Jerahmiel Grafstein et le député Joe Comuzzi a assisté à la 43^e réunion annuelle à Newport, au Rhode Island, du 16 au 20 mai. Comme par les années passées, elle se réunit avec un nombre égal de sénateurs et de représentants américains dans le cadre d'une session plénière et de deux journées de réunions des comités permanents du commerce, des relations étrangères et des questions bilatérales.

Autres activités

La bourse en études canadiennes Andrea et Charles R. Bronfman

Chaque année, la bourse Andrea et Charles R. Bronfman couvre les frais de scolarité et les frais de déplacement à Ottawa d'un étudiant en études canadiennes. Le but de cette bourse est d'offrir à des étudiants qui excellent « la possibilité, dans le cadre de leurs études, de mieux connaître la vie au Canada à l'extérieur de la région Atlantique ». Le récipiendaire de la bourse passe la semaine de relâche de février à Ottawa et doit ensuite, en mars, faire un exposé décrivant son expérience à Ottawa. Habituellement, le récipiendaire passe une journée au Sénat et une journée à la Chambre des communes, et visite également des musées nationaux et d'autres points d'intérêt.



Franceline Bugge accompagnée du Leader de l'opposition, Sénateur John Lynch-Staunton, dans le foyer du Sénat

Cette année, la récipiendaire de la bourse est M^{me} Franceline Bugge, étudiante de 3^e année à l'université Mount Saint Vincent. Ses domaines d'intérêt sont le droit et la littérature française, en particulier la littérature acadienne.

M^{me} Bugge a passé la journée du jeudi 21 février 2002 au Sénat et dit s'être sentie comme « une dignitaire en visite ». Elle remercie sincèrement toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette journée une réussite!

Programme d'initiation des cadets à la vie parlementaire

Dans le cadre du programme, des cadets de la Marine, de l'Armée et de l'Air ont l'occasion de visiter Ottawa et de se renseigner sur les rouages du Parlement et, en particulier, du Sénat. Le 13 mars 2002, des cadets ont été accueillis au Parlement. Ils ont eu droit à une visite guidée des principaux attraits touristiques de la Colline, dont la Chambre des communes, la Tour de la Paix et la Bibliothèque du Parlement. Ils se sont ensuite rassemblés dans la Chambre haute pour une séance d'information donnée par le Président, suivie d'une période de



Des cadets de l'Air du 362^e escadron des Bedford Lions de Lower Sackville, en Nouvelle-Écosse, sont photographiés ici en compagnie de la présidente intérimaire, la sénatrice Rose-Marie Losier-Cool

questions et de réponses sur le rôle du Sénat. La présidente intérimaire, Rose-Marie Losier-Cool, a reçu les cadets et les officiers dans les appartements du Président, et les a ensuite invités à signer le livre d'honneur.

C'est feu le sénateur Gildas Molgat, ancien Président du Sénat, qui avait créé, en 1999, le Programme d'initiation des cadets à la vie parlementaire.

Membres du Sénat

Le Sénat peut compter jusqu'à 105 sénateurs, y compris le Président, nommés par le gouverneur général sur recommandation du premier ministre. Il compte actuellement 97 sénateurs, répartis comme suit entre les différents partis :

Parti libéral 62
Parti progressiste-conservateur 30
Indépendant 4
Alliance canadienne 1

Les neuf sièges vacants reviennent aux provinces suivantes : Ontario (2); Québec (1); Île-du-Prince-Édouard (1); Nouveau-Brunswick (2); Saskatchewan (1); Nouvelle-Écosse (1).

Jalons

Départ à la retraite

La sénatrice Sheila Finestone, C.P., nommée au Sénat en août 1999, a pris sa retraite le 28 janvier 2002, jour de son 75^e



anniversaire. M^{me} Finestone est arrivée au Sénat après avoir été députée de Mont-Royal de 1984 à 1996.

La très révérende Lois Wilson, qui a été appelée au Sénat en juin 1998, a pris sa retraite le 8 avril 2002. La sénatrice



Wilson a été la première femme modératrice de l'Église unie du Canada. Durant son mandat au Sénat, elle a rempli les fonctions d'envoyée spéciale du Canada au processus de paix au Soudan.

Prix

Le sénateur Gerald Comeau et la sénatrice et Présidente intérimaire Rose-Marie Losier-Cool ont été décorés de l'Ordre de la Pléiade par la section canadienne de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) le 20 mars 2002. La cérémonie, qui s'est déroulée au Musée canadien des civilisations à Hull, soulignait la Journée internationale de la Francophonie. Les deux sénateurs ont été faits Chevaliers de l'Ordre. Le sénateur Comeau s'est distingué par la promotion et le rayonnement des minorités francophones; la sénatrice Losier-Cool, par ses activités et ses initiatives de

promotion de la langue, de la culture et de l'éducation au niveau national et international. Les sénateurs ont reçu leur insigne du sénateur Jean-Robert Gauthier, président d'honneur et ex-président de l'APF, et lui-même titulaire de la Grand-Croix, le plus haut grade décerné par l'Ordre.

Nominations

Le 15 janvier 2002, la gouverneure générale Adrienne Clarkson a appelé Ronald J. Duhamel au Sénat. Le sénateur Duhamel a été ministre des Anciens combattants et secrétaire d'État (Diversification économique de l'Ouest) (Francophonie). Il a été assermenté au Sénat le 5 février 2002 et représente le Manitoba.

Le 26 mars 2002, la gouverneure générale Adrienne Clarkson a convenu d'appeler au Sénat George Baker, de Terre-Neuve, et Raymond Lavigne, du Québec. Les deux sénateurs étaient députés à la Chambre des communes – M. Baker dans la circonscription de Gander – Grand Falls, et M. Lavigne dans celle de Verdun – Saint-Henri – Saint-Paul – Pointe Saint-Charles. Leur assermentation a eu lieu le 16 avril.



De gauche à droite : le président du Sénat, Dan Hays, le sénateur Ron Duhamel et le greffier du Sénat, Paul C. Bélisle



De gauche à droite : le whip du gouvernement, William Rompkey, le sénateur George Baker et le leader du gouvernement, Sharon Carstairs



De gauche à droite : les sénateurs Céline Hervieux-Payette et Raymond Lavigne et le leader du gouvernement, Sharon Carstairs